

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 27 Septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11, 8.12, 8.13, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h10.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1) Arguel : M. André AVIS représenté par M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 3.2) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.8), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.7), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.7), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Beure : M. Philippe CHANEY représenté par Mme Chantal JARROT Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1) Busy : M. Alain FELICE (à partir du 1.2.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaux : M. Bernard VOUGNON Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 2.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN représenté par Mme Sandrine BOUTARD Gennes : Mme Thérèse ROBERT représentée par M. Christophe DEMESMAY Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET représenté par M. Sébastien CUNET (jusqu'au 3.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 3.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISSON Mazerolles-le-Salut : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (à partir du 2.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.6) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaivre : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 1.1.1) Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER représenté par M. Pascal PETETIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guéric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUNET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 3.3), J. ACARD, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, P. CURIE (à partir du 1.1.7), Y.M. DAHOUI (jusqu'au 3.8) D. DARD (à partir du 1.1.1), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. GONON (jusqu'au 1.1.6), M. LEMERCIER, C. LIME, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.9), M. OMOURI (à partir du 1.1.1), R. REBRAB (à partir du 1.1.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), C. WERTHE, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CORNE, P. CONTOZ (jusqu'au 8.13), J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, J.Y. PRALON, J.M. JOUFFROY

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 3.3), P. MOUGIN, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. DELBENDE, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.6), T. MORTON (jusqu'au 3.8), J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (à partir du 1.1.1), C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.7), B. FALCINELLA, P. DUCHEZEAU, N. BODIN, S. WANLIN (à partir du 3.9), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), L. FAGAUT, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. LOUISSON, D. HUOT (jusqu'au 8.13), F. BAILLY, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, Y. MAURICE

Délibération n°2018/004381

Rapport n°6.2 - Rapport d'activité du conseil de développement participatif (CDP)

Rapport d'activité du conseil de développement participatif (CDP)

Rapporteur : Yves MAURICE, Conseiller communautaire délégué

Commission : Aménagement du territoire et coopérations

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

L'année 2017, deuxième année pour une équipe du conseil de développement participatif (CDP) renouvelée, est l'année de pleine maturité de l'instance participative grand bisontine. Ce rapport d'activité est l'occasion de faire un point d'étape sur les actions entreprises par ce groupe de citoyens bénévoles. Il a été construit par ses membres et sera distribué aux élus du Grand Besançon et à ses partenaires.

I. Contexte

En 2017, le CDP a été profondément bouleversé par la mise en place du SDCI (schéma départemental de coopération intercommunale): extension de son périmètre, désignation d'un nouveau conseiller communautaire M Yves Maurice Maire de POUILLEY FRANÇAIS. Pour autant, le CDP a pu engager de nombreuses réflexions et fournir des travaux de qualité.

II. Présentation du rapport du CDP

A/ L'organisation

L'instance se compose de 60 membres bénévoles qui se réunissent pour débattre et travailler afin d'apporter leur éclairage et leur expertise d'usage sur les questions de politiques publiques de la collectivité.

13 communes sont représentées ainsi que 13 associations et partenaires.

Chantal BELIGAT (Besançon) et Albert DEPIERRE (Pouilley les Vignes) en sont les coprésidents.

Les membres du CDP s'organisent autour d'ateliers et se réunissent autant de fois que nécessaire.

Pour être en cohérence avec son extension territoriale du à l'application du SDCI, le CDP a souhaité laisser une place aux nouvelles communes membres de la collectivité. Pour cela elle a ouvert un appel à candidature l'été dernier.

B/ Son intervention

En début de mandat le CDP s'était engagé sur un programme de travail co-construit avec les services et les élus du Grand Besançon. Il doit répondre à la fois aux motivations des membres, aux besoins de la collectivité. La loi NOTRe impose aussi un certain nombre de consultations : « le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification... ».

Pour preuve de leur engagement et de leur travail :

- 79 réunions et rencontres ;
 - Rencontres avec le président du Grand Besançon
 - Rencontres avec le conseiller communautaire en charge du CDP
 - Rencontres avec les élus de la commission 6 : aménagement du territoire et coopération
 - Rencontre avec le vice-président en charge de la commission 5 : habitat, politique de la ville et gens du voyage
 - Participations aux Conseils communautaires du Grand Besançon
 - Participation à la Conférence des maires sur le projet de territoire
- ...
- présentation du CDP au conseil communautaire des structures associées ;
- participation à différents événements (conférence de la FEMS (fédération des éco musée et musée de société) en Alsace, coordination des conseils de développement (CNCD) à Paris, etc.).

Cela représente 2100 heures bénévoles au service du Grand Besançon.

C/ Ses grands dossiers

- 3 contributions rendues

Le projet de territoire (saisine)

Le schéma de développement touristique (saisine)

La jeunesse et le Grand Besançon : l'accès au premier logement (autosaisine)

- Des chantiers en cours

Participation au projet scientifique du musée des maisons comtoises de Nancray (saisine)

L'économie de proximité, l'économie circulaire et les circuits courts (auto saisine)

Déplacement, Accessibilité Handicap (auto saisine)

D/ Un travail en réseau

Le CDP est aussi invité par des partenaires à des conférences et rencontres :

- Membre de la coordination nationale des conseils de développement : CNCD
- Participation au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) sur invitation de la Région Bourgogne Franche Comté
- Participation à l'atelier pour la mise en place de la stratégie régionale pour l'économie circulaire sur invitation de la Région Bourgogne Franche Comté
- Participation à la rencontre nationale des agences d'urbanisme dans le cadre du club culture et patrimoine sur invitation de l'AUDAB

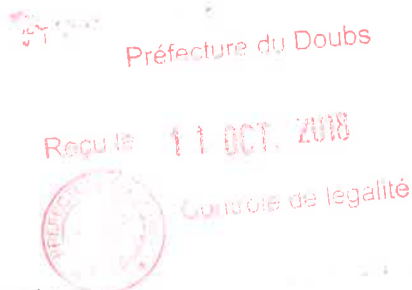
E/ Perspectives

L'année 2018 verra aboutir les travaux portant sur le musée des maisons comtoise de Nancray.

Les différents ateliers continueront leurs travaux afin de pouvoir rendre leur proposition avant la fin de leur mandat.

D'autres consultations et saisines seront proposées au CDP (révision du PCAET, etc.)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance du contenu du rapport d'activité du conseil de développement participatif.



Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Conseil de développement participatif



RAPPORT ANNUEL 2017



4 Quelques mots et chiffres du CDP

6 Un engagement bénévole pour les habitants

6 Trois contributions au développement du territoire

7 Une auto-saisine sur la jeunesse

8 Les projets en cours

11 Un travail en réseau

12 Club FNAU Culture et patrimoine : quelles identités bisontine et grand bisontine ?

Les mots des co-présidents... et du conseiller communautaire

En 2017, le Conseil de Développement participatif a œuvré à titre citoyen et bénévole **plus de 2 000 heures au service du Grand Besançon, dans sa mission** d'interface entre les citoyens et les élus.

Dans la poursuite des objectifs fixés en 2016, **le CDP s'est voulu force de propositions** au travers de chantiers, sur saisine des élus et principalement du Président de la CAGB :

- en poursuivant son activité de recherche dans le cadre de l'établissement du projet scientifique du Musée des maisons comtoises de Nancray ;
- en étant associé à la réflexion sur un nouveau schéma de développement touristique pour l'agglomération ;
- en intervenant en auto saisine sur les sujets suivants :
 - l'accès au 1^{er} logement pour la jeunesse du Grand Besançon,
 - l'accessibilité et la mobilité dans le cadre du handicap et du vieillissement,
 - l'économie de proximité, l'économie circulaire et les circuits courts ;
- par un travail en réseau, en tant que partenaire ou invité pour des conférences et rencontres :
 - avec la région de Bourgogne Franche-Comté, participation au STRADET,
 - avec l'AUDAB lors de journées organisées à la Citadelle,
 - avec la Fédération des Éco-Musées de plein air, au congrès de Hungersheim, etc.

À chaque fois, **un dossier a présenté aux élus les réflexions et propositions des membres du CDP, afin d'apporter la voix des citoyens habitants du Grand Besançon.**

En 2018 le CDP intègre des nouveaux membres et poursuit son activité dans l'objectif d'aider les élus communautaires dans leurs prises de décision.

Chantal Béligat et Albert Depierre,
Co-présidents du CDP

La participation citoyenne a le vent en poupe à travers divers débats publics, consultations, concertations, exercices de démocratie directe et de proximité... Mais pour être véritablement démocratique, ladite participation a besoin de règles du jeu et d'évaluation ainsi que d'un accès égalitaire aux informations. Elle a besoin aussi d'équité, de transparence et reste basée sur le respect mutuel des bénévoles au sein des groupes de travail.

La démocratie n'est-elle pas par définition "participative" ?

Dans les termes, la démocratie, c'est en effet le gouvernement de tous, l'implication de chaque citoyen dans les choix collectifs. Et pourtant, le pléonasme d'une "démocratie participative" s'est aujourd'hui peu à peu imposé, essentiellement pour distinguer celle-ci de la démocratie représentative classique, consacrée par l'élection et les procédures parlementaires.

Cette conception, la plus ambitieuse, correspond à la volonté d'associer directement les citoyens aux prises de décision. **Pour aboutir à une sorte de "coproduction" des choix publics par tous les élus et les citoyens concernés.**

Yves Maurice,
Maire de Pouilley-Français, Conseiller communautaire délégué à la démocratie participative



Le CDP 2017 ***en quelques mots et chiffres***

2^{ÈME} ANNÉE D'EXERCICE DU MANDANT 2015-2016

2002

***Année de création
du CDP, instance de
démocratie participative
du Grand Besançon***

A quoi sert le CDP ?

- C'est un espace de dialogue, d'échange et de réflexion entre les habitants et le Grand Besançon.
- Il permet d'améliorer la qualité de vie et le dynamisme de l'Agglomération.
- Il enrichit la connaissance des élus sur les réalités vécues et ressenties par les citoyens.

Que fait-on au CDP ?

- On débat.
- On construit une réflexion collective en groupes de travail ou commissions.
- On mène des enquêtes.
- On formule des préconisations pour faciliter la prise de décision des élus.
- On rencontre et on se déplace pour comprendre, pour s'inspirer d'autres expériences.

60

***membres sur 69
communes réparties
en 8 secteurs :
Est, Plateau, Besançon,
Sud-Ouest, Saint-Vitois,
Ouest, Nord,
Dame Blanche***

Sur quels sujets travaille le CDP ?

- Le CDP travaille sur différents sujets :
- Jeunesse et l'accès au logement
 - Environnement et économie circulaire
 - Accessibilité, mobilités, déplacement
 - Participation à l'élaboration de projets
 - Contribution au projet de territoire et aux schémas de développement
 - etc.

2017

***15 nouvelles communes
intégrées au Grand
Besançon suite à la loi
NOTRe qui viennent
modifier en profondeur
notre territoire et
son identité.***

Qui peut devenir membre ?

- Tout habitant-e majeur-e du Grand Besançon.
- Les représentants d'associations.
- Les acteurs économiques, sociaux, culturels, environnementaux, scientifiques et éducatifs.

10

***nouveaux
membres !***

13

***associations
partenaires***

Le CDP permet à **150** habitants ou représentants d'associations, d'institutions ou d'acteurs locaux de participer et d'apporter leur éclairage et leur expertise d'usage. Par leurs travaux, le CDP suggère des évolutions ou actions et contribue à l'amélioration des conditions de vie des Grands-Besontin-e-s.

Le CDP enrichit la connaissance des élus sur les réalités vécues et ressenties par les citoyens.

Organisation

1 arrivée saluée

M. Yves Maurice, Maire de Pouilley-Français succède à M. Pascal Curie, vice-président prospective, aménagement et stratégie, comme conseiller communautaire délégué à la démocratie participative et se voit confié le suivi des relations entre le CDP et le Grand Besançon.

Pour permettre aux nouveaux citoyens du Grand Besançon d'intégrer cette instance participative, le bureau du CDP, en accord avec les conseillers communautaires, a lancé un nouvel appel à candidature. Il a pu étoffer son instance d'une dizaine de membres supplémentaires.



Chantal BELIGAT,
Besançon
Indépendante dans l'immobilier



Albert DEPIERRE
Pouilley-les-Vignes

CO-PRÉSIDENTS

LE BUREAU

14 membres élus par l'ensemble des membres du CDP répartis dans cinq thématiques

ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT ET MOBILITÉ

Danielle Girardot • Cyrille Vaucher • Jean-Paul Aymonier

SOCIAL

Loïc Pille • Jean-Claude Monniotte • Michel Lassus

ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION ET RECHERCHE

Chantal Beligat • Jean-Louis Cerclet • Agathe Henriët

JEUNESSE ET CITOYENNETÉ

Henri Faucheu • Florent Demougin • Jean-Marie Vuez

CULTURE, SPORT ET TOURISME

Jean-Paul Garnier • Albert Depierre



Un engagement bénévole pour les habitants du Grand Besançon

TROIS CONTRIBUTIONS RÉFLÉCHIES SUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



LE PROJET DE TERRITOIRE

Réflexion citoyenne du point de vue des habitants
Juin 2017



LE PROJET DE TERRITOIRE

Participation à son élaboration
Septembre 2017

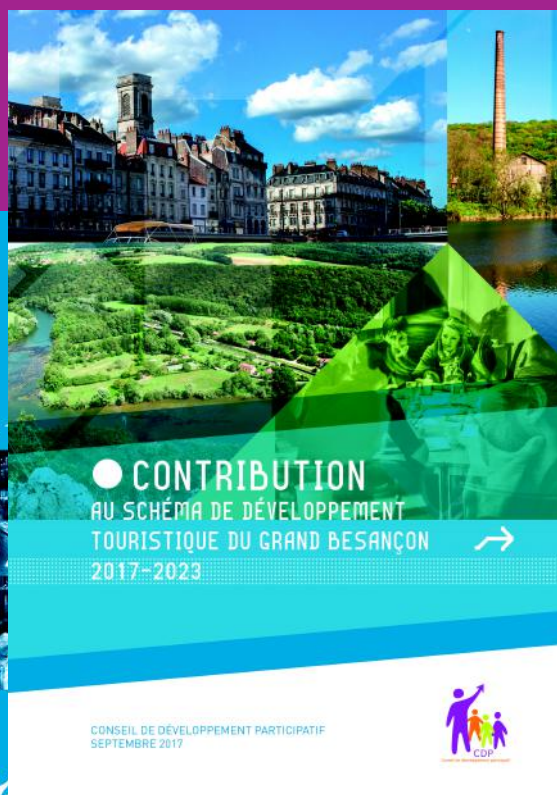


SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Regard citoyen pour un schéma touristique intégrant l'habitant
Septembre 2017



UNE AUTO-SAISINE : LA JEUNESSE ET LE GRAND BESANÇON, L'ACCÈS AU PREMIER LOGEMENT

Ce chantier est une auto-saisine. Le CDP a choisi de prendre du temps pour travailler sur la question de la jeunesse. Après discussion avec les élus du Grand Besançon, il a été décidé de réfléchir sur la question de l'accès des jeunes à leur premier logement qu'il soit étudiant, en premier emploi, apprentis ou en situation d'alternance.

L'objectif était d'apporter des réponses concrètes pouvant alimenter la politique du logement du Grand Besançon et ainsi nourrir Le PLH (Programme local de l'habitat) en apportant des pistes en direction du public jeune en stage, en apprentissage ou en premier emploi.

Avec la complicité des services de l'agglomération et de leur réseau, les membres du CDP ont collecté l'ensemble des informations qu'ils ont pu trouver (rapports et études INSEE, CESER, CESE...). Ils ont ensuite mis en place une stratégie d'actions qui s'est orientée vers un certain nombre d'entretiens auprès des acteurs locaux : MILO, CRIJ, Foyer de la Cassotte, CFA Saint-Hilaire de Chardonnet, CROUS, FJT des oiseaux, CCAS... Les premières conclusions étaient déjà là.

Ce qui en ressort :

- Une méconnaissance des jeunes (pratiques, droits) qui nécessite l'appui des parents par les acteurs locaux pour l'accompagnement des jeunes.
- Le marché du logement de droit commun pour ces jeunes n'est pas tendu sur Besançon.
- Il existe d'autres modes de logement. Contrairement aux idées reçues, la colocation, même si elle permet une baisse des coûts, n'est pas accessible à tous. Le logement en FJT (foyer des jeunes travailleurs) et le Logement Tremplin (14 sur Besançon) sont de bonnes solutions. Le dispositif des logements tremplin mériterait d'être développé. Les logements intergénérationnels s'adressent à un public plus spécifique.
- Il existe sur notre territoire beaucoup d'actions et de dispositifs, mais sans coordination. Chaque acteur est un expert thématique sans tronc commun, pour autant la Région est cheffe de file pour le logement des jeunes notamment dans le cadre de sa compétence formation professionnelle.

Perspectives/propositions :

1. Des propositions existent déjà : CESER de 2011 (logement des apprenants).
2. Le Grand Besançon, en partenariat avec les acteurs et institutions, aurait la légitimité à organiser, à coordonner les acteurs, leurs actions et leurs dispositifs avec leurs propres spécificités.
3. L'existence, la création d'un "guichet inter-acteurs" semblerait pouvoir répondre aux problèmes d'information et d'accompagnement pluridisciplinaire des jeunes dans leur accès au logement.



DES PROJETS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE EN COURS



PROJET SCIENTIFIQUE DU MUSÉE DES MAISONS COMTOISES DE NANCRAY

Sur saisine du Président du Grand Besançon, M. Jean-Louis Fousseret et du Président du Musée des maisons comtoises, M. Pierre Contoz, le CDP a commencé à travailler, dès fin 2016, sur une contribution au nouveau projet scientifique et culturel du Musée. Sa réflexion devra porter sur l'opportunité de renforcer la position du musée comme lieu favorisant le lien social avec les habitants du Grand Besançon.

Géré par un syndicat mixte composé de la CAGB et du Département du Doubs, le Musée des maisons Comtoises est ainsi le seul musée de l'Agglomération. Ceci renforce l'engagement du CDP pour cette réflexion mais sans contredire la valeur et l'intérêt des musées relevant des sites locaux.

Une réflexion collégiale, ouverte et pragmatique en 3 étapes en 2017 :

- D'autres musées de plein air et écomusées comme à Nancray ont-ils entrepris des démarches dont pourrait s'inspirer les membres du CDP ? 4 sites en France, 1 en Allemagne et 2 en Suisse ont été questionnés mais seul l'Écomusée d'Alsace a apporté des éléments très intéressants.
- Le Musée est membre de la Fédération des Écomusées et Musées de société (FEMS). À ce titre, le CDP a pu ainsi participer aux rencontres nationales qui se sont tenues en Alsace en mars dont le thème entrait parfaitement dans sa réflexion : musée citoyen. Nous avons ainsi recueilli de nombreux témoignages et exemples de "démarches citoyennes", qui ont interpellé les membres du CDP.
- Le Musée des maisons comtoises a réalisé une enquête en 2016 auprès d'un échantillon représentatif de visiteurs. Cette étude (qualitative) des publics, menée par des sociologues, a fourni au CDP de précieuses informations sur un musée "pluriel", perçu différemment mais de façon complémentaire par tous les visiteurs dont une part importante vient du Grand Besançon. Le CDP a ainsi pu prendre en compte les "manières" de voir et de vivre le musée.

Ces 3 premières étapes ont nourri fortement une réflexion commune, première ébauche des futures propositions du CDP qui pourraient porter sur :

1. **Architecture et maisons.**
2. **Culture historique, parler comtois.**
3. **Agriculture et production agro-alimentaire.**
4. **S'inspirer du passé pour construire l'avenir.**





➤ ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ, ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET CIRCUITS COURTS

Le concept d'économie circulaire invite à découvrir toutes les facettes d'une nouvelle manière de penser le monde et notre mode de vie à travers des nouveaux gestes à adopter dans la vie quotidienne. Les ressources naturelles mondiales s'épuisent et le modèle de production (économie linéaire : extraire, fabriquer, consommer, jeter) n'est plus soutenable pour assurer un futur aux générations qui nous suivent sur notre planète.

L'économie circulaire est une nouvelle manière de penser le monde et nos modes de vie ayant pour objectif de produire des biens et services en visant un objectif "zéro déchet".

L'économie circulaire (EC) allie la sobriété de la consommation, à la lutte contre le gaspillage, à l'optimisation de l'utilisation des ressources limitées. L'économie circulaire passe donc par le fait de donner une seconde vie aux produits et notamment par les méthodes des 3R (réemploi, réparation et réutilisation des matières premières).

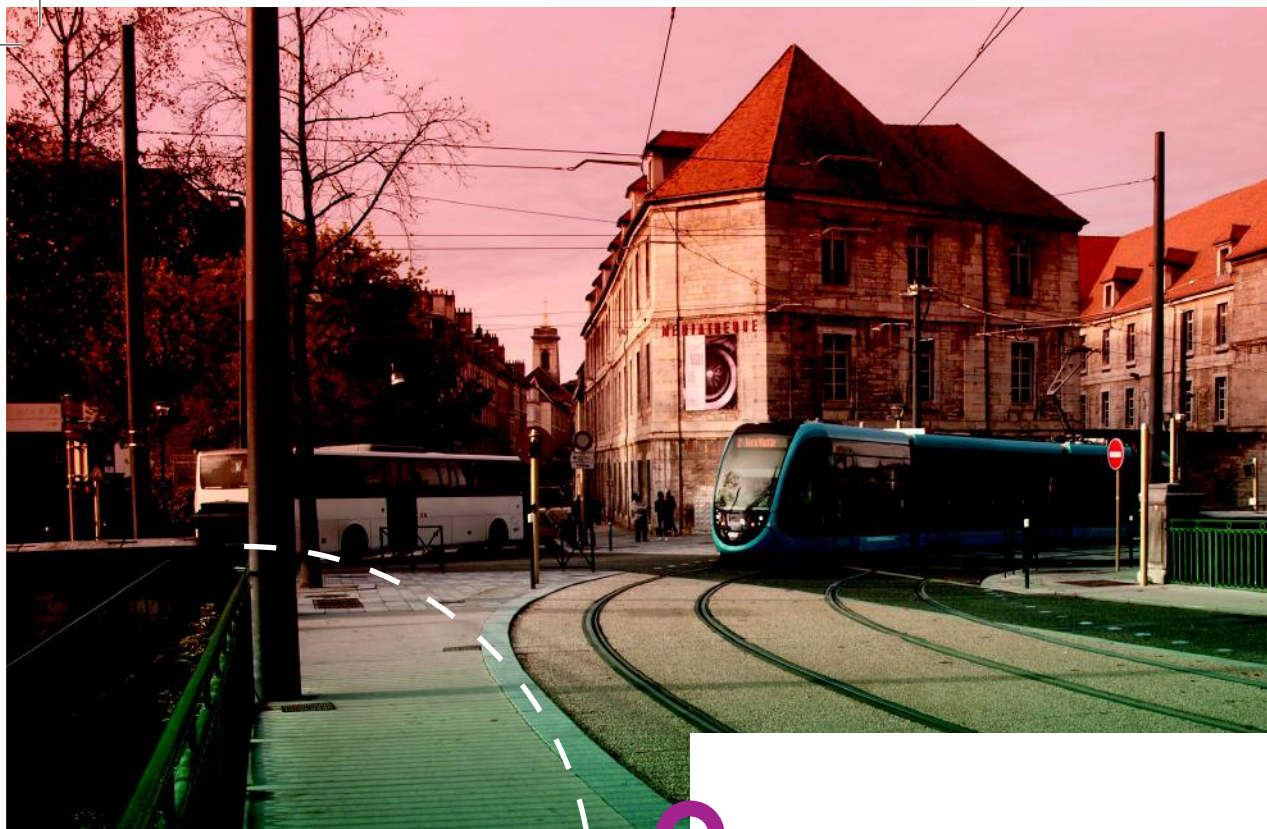
Les membres de l'atelier EC :

- se sont approprié le concept ;
- ont visité le centre de tri du Sybert pour mieux comprendre les gestes de tri et la valorisation des ressources issues du tri des déchets ;
- ont dressé un état des lieux des entreprises, artisans et associations accessibles aux particuliers sur le territoire de la CAGB qui contribuent à donner une seconde vie aux produits par le réemploi, la réparation et le recyclage pour un premier objectif que s'est fixé l'atelier : réunir des adresses dans un guide de l'EC sur la CAGB ;
- ont participé avec des élus et agents à l'atelier « Accompagner au changement pour la transition énergétique » co-organisé par les services du Grand Besançon et le CDP ;
- ont contribué aux réflexions engagées au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté.

En conclusion

Les élus de la CAGB expriment des besoins au sujet de l'économie circulaire. La formulation concrète de ces attentes dans une saisine du Président du Grand Besançon permettra à l'atelier EC de poursuivre ses travaux.

L'atelier peut s'appuyer sur ce qui se fait dans d'autres territoires et sur les avis qui ont contribué à l'écriture de la feuille de route de l'économie circulaire (à paraître) pour formuler des propositions au niveau du territoire de la CAGB



➤ DÉPLACEMENTS, ACCESSIBILITÉ, HANDICAP : BILAN D'ÉTAPE 2016- 2017

Cette dénomination renvoie bien à la liaison intime qui existe entre DÉPLACEMENT et ACCESSIBILITÉ dans les enjeux et les moyens à élaborer pour permettre à toute la population, y compris celle souffrant de handicap ou de troubles, d'accéder, de participer, de se sentir naturellement l'égal des biens-portants dans les espaces et bâtis publics et dans l'environnement du travail. C'est au regard de cette réflexion que le CDP s'en est auto-saisi pour son mandat 2016/2019.

11 personnes se sont engagées sur cette thématique complexe. Nous avons fait le constat qu'il est difficile d'appréhender de manière locale et plus globale ces problématiques encadrées par des textes et procédures pour en restituer, *in fine*, tous leurs enjeux dans un recueil de bonnes pratiques.

Le groupe a tenu 11 réunions en interne (hors plénières) et externalisé deux visites. Les membres ont décidé dès septembre 2017 de rencontrer des Maires des communes du Grand Besançon, acteurs locaux pour l'accessibilité des espaces publics afin d'échanger avec eux sur leur engagement au quotidien.

L'accès à tout pour tous, est d'autant plus fondamental qu'il permet à tous une vie sociale ordinaire en assurant la continuité de la chaîne de déplacement entre le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité.

En conclusion

Ce véritable enjeu de société, où l'accessibilité doit être reconnue et intégrée comme une norme de qualité de vie, peut rendre effective la liberté du droit d'aller et venir pour chaque citoyen de notre nation libre, égalitaire et fraternelle. De plus, il ne fait aucun doute que le sujet "déplacements et accessibilité" est transversal à beaucoup de choses car il concerne toute la population, valide, en situation de handicap, âgée, en perte temporaire de mobilité ou souvent en charge de jeunes enfants, etc.

Un travail en réseau

CONFÉRENCES, RENCONTRES ET ÉCHANGES AVEC LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

***Le CDP est aussi invité auprès
de partenaires pour des conférences
et rencontres :***

- en tant que membre de la CNDP, Coordination nationale des conseils de développement ;
- aux Conseils communautaires ;
- pour participer à l'élaboration du SRADDET, Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires sur invitation de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- pour prendre part à la mise en place de la stratégie régionale pour l'économie circulaire sur l'invitation de la Région Bourgogne-Franche-Comté à participer à l'atelier de concertation ;
- pour participer à la rencontre nationale des agences d'urbanisme dans le cadre du Club Culture et Patrimoine sur invitation de l'AUDAB.

ZOOM sur les rencontres nationales des agences d'urbanisme

L'AUDAB, Agence d'Urbanisme Besançon centre franche-comté, co-anime, avec l'agence de Bordeaux Métropole, un groupe de travail à l'échelle de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) nommé "Club FNAU Culture et patrimoine".

Pour leur rencontre sous le thème « Patrimoine et identités : la construction d'un récit et d'une image de territoire » qui s'est déroulé les 26 et 27 octobre à Besançon, elle a invité les membres du CDP lors d'un atelier à la citadelle à réfléchir sur ce qui faisait l'identité bisontine d'une part et l'identité grand-bisontine d'autre part. Le résultat fut ensuite présenté à l'ensemble des participants de cette rencontre. Le CDP vous présente les résultats de ces travaux dans les pages suivantes.





CULTURE ET PATRIMOINE, QUELLES IDENTITÉS BISONTINE ET GRAND BISONTINE ?

Rappel du contexte

Projet de territoire, PLUi... sont autant d'illustrations des nombreuses interrogations pour savoir qui nous sommes aujourd'hui, par rapport à hier, et pour mieux aborder demain. Dans l'optique de poser un récit, un discours territorial qui clarifie (ou réécrit) qui nous sommes aujourd'hui, l'objectif de ce travail n'est pas de tirer des conclusions péremptoires mais d'essayer d'approcher au plus près ce que sont nos territoires.



GRAND BESANÇON

Clairement, nous avons pu constater la difficulté à cerner les identités de ce territoire. Une identité principale qui ressort est celle d'un territoire qui juxtapose des communes sans qu'elles soient liées réellement.

1) Un préalable : l'absence de sentiment d'appartenance

Ce préalable se traduit notamment par une difficulté à exprimer ce que sont les identités du territoire, quels sont ces lieux, ces valeurs qui permettrait au Grands Bisontins de se reconnaître. Le Grand Besançon est plus une entité administrative et institutionnelle même si on parle de communauté de communes.

2) Grand Besançon, une fédération de territoires plus qu'une communauté de territoires : "une ville, des villages"

Cette notion de fédération peut s'interpréter de la façon suivante :

Des villages qui cohabitent ensemble, qui ont chacun une identité propre, constituent un ensemble au sein de l'enveloppe du Grand Besançon mais ils ne font pas pour autant communauté, ils ne font pas à ce jour communauté de destin (pour reprendre des grandes expressions à la mode).

Pour autant, des éléments supports peuvent amener à changer les choses :

- Le Doubs ressort (plus qu'autre chose) comme un trait d'union pour les territoires du Grand Besançon (y compris pour les territoires qui ne sont pas traversés par le Doubs ?) : l'Euro-véloroute, le port fluvial de Deluz, la navigation et le tourisme fluvial, les Mardis des rives). Il porte une notion d'emblème et au-delà de ça, c'est un atout potentiel pour construire une image de territoire plus commune.
- Au-delà du Doubs, le "réseau d'eau" constitue un atout important pour lier les territoires entre eux.
- Au-delà du réseau d'eau, la trame verte, la nature qui rentre en ville, à Besançon mais aussi dans les villages, crée un maillage.



À l'image des Mardis des rives, il est donné l'idée de la mise en place de manifestations s'appuyant sur ces réseaux naturels et les richesses patrimoniales naturelles et culturelles pour créer du lien entre les individus et les inciter à aller voir ailleurs dans l'agglomération, à la parcourir.

3) Le sport de pleine nature : une identité évidente

4) Un territoire international timide

Notion timide d'un territoire international, notamment en lien avec la Suisse. Il existe effectivement des liens historiques avec la Suisse, notamment par l'intermédiaire de l'horlogerie. Aujourd'hui par exemple, il reste la ligne des Horlogers.

5) Quel patrimoine historique ?

Un patrimoine historique dont on a du mal à bien comprendre la teneur précise. Les forts notamment sont mis en avant ainsi que le musée de Nancray. On peut évoquer également le patrimoine industriel des papeteries ou des salines. Le patrimoine reste une enveloppe globale dont finalement on ne sait pas exactement ce qu'elle contient.

> BESANÇON

Étonnement : l'horlogerie est quasi absente des discussions. Le site topographique paysager prend une place très importante à travers plusieurs items clefs qui reviennent et sont intimement liés.

1. Un site topographique et paysager exceptionnel

Un site topographique exceptionnel qui s'exprime de multiples façons :

- le Doubs,
- les collines,
- la verdure,
- la boucle, qui est pourtant un emblème au sens fort pour Besançon (un emblème que l'on ne peut jamais voir sauf à prendre un avion), n'a été évoqué qu'une seule fois.

Ce site exceptionnel fait très clairement de Besançon un lieu à part et à construit une ville à part. Cependant, cette topographie nous donne la sensation d'une ville imprenable encore aujourd'hui. Elle se tient lovée à l'écart du reste du monde et potentiellement du reste de l'agglomération. Par ailleurs, au regard des difficultés à circuler qui en sont la conséquence, cela projette une identité négative très prégnante. Besançon s'est un peu prise à son propre piège : son enserrement dans la boucle contraint la circulation.



2. *Besançon ville verte ?*

La notion de ville verte revient très fréquemment, quel que soit les canaux (micro-trottoir, atelier, entretien, discussions diverses). Pour autant, il n'y a que très peu d'espaces verts dans la boucle : en dehors de Chamars et de la Gare d'eau qui se trouvent sur les franges, seuls la promenade Granvelle et un grand parc privé (donc inaccessible) dans le quartier de la Préfecture amènent un peu de vert au sein de la Boucle.

En réalité, Besançon est une ville minérale, mais :

- le Doubs circonscrit la ville,
- le vert entoure la ville (les collines),
- le vert entoure la boucle (Chamars, gare d'eau et aussi les glacis au-delà de Battant),
- un vert que l'on voit mais que l'on ne vit pas directement,
- un vert cependant auquel on accède très facilement en quelques minutes dès qu'on sort grâce, par exemple, à l'euro-véloroute,
- enfin, la pratique de sports de nature, trails notamment, sur les collines.

3. *Un Site trait d'union entre hier et aujourd'hui*

(patrimoine notamment)

4. *Une ville internationale qui s'ignore*

(notamment d'un point de vue culturel)

Il existe à Besançon des atouts connus à l'extérieur mais que les Bisontins ne connaissent ou ne reconnaissent pas véritablement :

- le Festival de musique internationale qui n'est pas fédérateur sur le territoire ;
- le patrimoine UNESCO, seul réel consensus sur ce que c'est et l'aura que ça induit ;
- le Centre de Linguistique Appliquée (CLA), souvent inconnu pour les Bisontins alors qu'il est de renommée internationale et plus connu à Séoul qu'à Besançon ;
- la Recherche sur les nanotechnologies et microtechnologies qui reste confidentielle, on ne sait pas vraiment de quoi on parle.

5. *Un patrimoine et une culture historique évidente*

Un élément évident est bien le patrimoine :

- une belle ville globalement,
- une ville centrée sur son patrimoine magistral et sur l'idée qu'il y a une concentration du patrimoine remarquable,
- un patrimoine plus intimiste de Besançon qui existe aussi (les cours, les escaliers, les immeubles et autres hôtels particuliers, les fontaines, ..) plus difficile à s'approprier ou à approcher.



Notre patrimoine :

- Unesco,
- la Citadelle, le Palais Granvelle, les escaliers monumentaux des cours, maisons de caractère et petits patrimoines privés et publics,
- les penseurs (cf. Victor Hugo : plus un emblème qu'une identité à proprement parler),
- les savoir-faire.

6. *Besançon, capitale du temps hérité*

Le temps, tout un corpus autour : Musée du temps, 24h du Temps, pendule de Foucault, micromécaniques comme héritage de l'horlogerie, « ici on prend le temps de vivre », le Doubs est un fleuve qui coule lentement, thématique d'expositions du FRAC... Globalement, il existe toute une construction autour du temps en matière de communication depuis de nombreuses années.

7. *Besançon, terre et culture d'expérimentation*

- Jardins de cocagne
- Lutte sociale
- Coopérative

8. *Une ville en transition*

Est-ce que Besançon est simplement une ville industrielle ou plutôt une ville en transition globalement ? Que reste-t-il de LIP, Rhône-Poulenc... ?

- Transition industrielle.
- Transition d'un point vue populaire. Les quartiers populaires sont de moins en moins dans la ville alors qu'historiquement, Besançon était une ville populaire.
- Transition étudiante : on a l'impression qu'il y avait plus d'étudiants avant.

9. *Une ville à taille humaine*

Impression d'être dans un village avec très peu d'habitants, finalement lié au Doubs, rajoutant à la dimension de village.

**Le CDP, un investissement
de tous les jours** AVEC **79** RÉUNIONS-RENCONTRES,
des rencontres AVEC LE **Président du Grand Besançon**,
AVEC **le Conseiller communautaire délégué** EN CHARGE DU CDP,
avec les élus DE LA COMMISSION **aménagement du territoire
et coopération**, DE LA **Commission habitat, politique de la ville
et gens du voyage** ET LA **participation aux Conseils
communautaires** DU GRAND BESANÇON



GRAND BESANÇON
Conseil de Développement Participatif
03 81 87 88 89
www.grandbesancon.fr/cdp

CDP GRAND BESANÇON - Rapport annuel 2017
Mise en page : Agence Rhodosigne

© Crédits photos : Grand Besançon, Ville de Besançon -
Jack Varlet, Olivier Perrenoud, Emmanuel Eme, Eric Chatelain, Jean-Charles Sexe.